

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 1 :****DESIGNATION DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE /
COMITE D'HYGIENE ET SECURITE****Séance ordinaire du 29 Janvier 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 25****Absent : 0****Excusés : 10**

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Maël FETOUH (à Françoise COSSECQ), Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

Absent :**Secrétaire :** Sébastien LABAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

DOSSIER N° 1 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE / COMITE D'HYGIENE ET SECURITE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par une délibération du 6 Mai 2014, les membres du Conseil Municipal ont désigné leurs représentants siégeant au Comité Technique et Comité d'Hygiène, sécurité et des conditions de travail. Par une délibération du 22 mai 2018, il a été décidé :

- que le Comité technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail de la ville seront également compétents pour le personnel du CCAS,
- que le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel et de la collectivité à ces différentes instances serait fixé à 10,
- de maintenir le paritarisme numérique pour le CT et le CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, et le recueil de l'avis des représentants des collectivités en plus l'avis du collège des représentants du personnel pour les points soumis en Comité technique.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui prévoit qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité territoriale ou de l'établissement, il y est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours.

Il est proposé de désigner comme représentants de la Collectivité en CT et CHSCT :

En qualité de membres titulaires :

Patrick BOBET, Maire
Bernard JUNCA
Virginie MONIER
Dominique VINCENT
Bérengère DUPIN

En qualité de membres suppléants :

Philippe VALMIER
Odile LECLAIRE
Sébastien LABAT
Agnès FOSSE
Maël FETOUH

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article unique : Désigne les membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Technique et Comité d'Hygiène et sécurité comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

Ving

